



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E91503

VALABLE JUSQU'AU 27/02/2024

ÉDITÉ LE 03/03/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/12/2000
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 19/12/2017
10 000

Raison sociale : AXIAN
Sigle : B
15 RUE DU CRAYHOF
59180 CAPPELLE LA GRANDE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DUNKERQUE 2000B00296

Siret : 433 724 051 00050

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 00 43102/

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD AM 148282969

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD AM 148282969

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Téléphone : 03 28 69 99 88

Fax : 03 28 69 99 90

Portable :

Site Internet : /www.axian-nord.com/

E-mail : contact@axian-nord.com

Responsabilité légale :
SPILLEMAECKER FREDDY PRÉSIDENT

Effectif moyen : 24

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	22/02/2023
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	29/06/2022
5311 PROB	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	22/02/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	29/06/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	29/06/2022
o Ventilation mécanique	22/02/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE
272, BOULEVARD GEORGES
CLEMENTEAU
B.P. 16013
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.